

## ÉPREUVES

|  | Coefficient | Durées                 |
|--|-------------|------------------------|
| <b>I - Épreuves d'admissibilité</b>                        |             |                        |
| 1° Épreuves écrites obligatoires                           | 3           | 3 H                    |
| - Français   | 2           | 2 H                    |
| - Anglais  |             |                        |
| 2° Épreuves écrites obligatoires optionnelles :            |             |                        |
| - soit mathématiques et physiques (*)                      | 6           | 3 H                    |
| - soit sciences de l'ingénieur (*)                         | 6           | 3 H                    |
| - soit numérique et sciences informatiques / physiques (*) | 6           | 3 H                    |
| 3° Épreuve écrite facultative :                            |             |                        |
| - connaissances aéronautiques (*)                          | bonus       | 1 H                    |
| <b>II - Épreuves d'admission</b>                           |             |                        |
| 1° Épreuves orales obligatoires :                          |             | 30 mn                  |
| - entretien avec le jury                                   | 4           | Prépa : 30 mn          |
| - anglais  | 3           | 15 mn<br>prépa : 20 mn |

(\*) épreuves pouvant se présenter sous forme de questionnaires à choix multiples  
Toute note inférieure ou égale à 8 sur 20, pour les épreuves obligatoires écrites, est éliminatoire.  
Pour l'épreuve facultative, seuls sont pris en considération les points au-dessus de 10 sur 20.

Sont déclarés admis les candidats qui obtiennent un total de points au moins égal à 180 à l'ensemble des épreuves.  
Toute note inférieure ou égale à 10/20, à l'entretien avec le jury et à l'épreuve orale d'anglais, est éliminatoire.

**Les annales sont disponibles sur le site internet suivant : [www.drhfpnc.gouv.nc](http://www.drhfpnc.gouv.nc)  
ou en vente à l'imprimerie administrative**

(rez-de-chaussée – porte n° 8 - de l'Immeuble Jacques Iékawé – 18 avenue Paul Doumer, Nouméa)

## FONCTIONS ET RÉMUNÉRATIONS

- exerce des fonctions d'encadrement, d'études, d'exploitation, de mise en oeuvre des moyens informatiques, d'instruction et d'enseignement
- assure le contrôle de la circulation aérienne sur certains aérodromes
- élabore et diffuse l'information aéronautique
- contrôle les infrastructures et les servitudes aéroportuaires
- assure le contrôle technique d'exploitation du transport public, le contrôle de l'aviation générale, le développement des moyens informatiques, la maintenance ou l'exploitation d'équipements électriques et électroniques, l'organisation des services chargés de la logistique, la certification des aérodromes, le contrôle des services chargés de la sécurité incendie
- exerce des fonctions de contrôle de la circulation aérienne dans un organisme de contrôle de la circulation aérienne classé dans les groupes F et gouvernement sous réserve d'avoir obtenu et maintenu en état de validité les mentions correspondant à l'organisme d'affectation et d'être titulaires d'une licence de contrôleur de la circulation aérienne, assortie d'une qualification de contrôle d'aérodrome à vue ou de contrôle d'aérodrome aux instruments
- fonctions de contrôleur technique d'exploitation sous réserve d'être titulaire d'une habilitation spécifique
- participe au bon fonctionnement du système de management de la sécurité des organismes de contrôle de la circulation aérienne et à l'élaboration des études des procédures et des espaces aériens, ainsi qu'aux fonctions liées à la prise en compte de l'environnement

### TECHNICIEN EXCEPTIONNEL

**promotion interne**

#### Rémunération brute approximative

Fin de carrière : **578 000** FCFP

Début de carrière : **459 000** FCFP

### TECHNICIEN PRINCIPAL

**promotion interne**

#### Rémunération brute approximative

Fin de carrière : **520 000** FCFP

Début de carrière : **393 000** FCFP

### TECHNICIEN NORMAL

#### Rémunération brute approximative

Fin de carrière : **497 000** FCFP

Début de carrière : **303 000** FCFP